



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies

1. Introduction

1. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, l'OIT a saisi l'occasion que lui ont offerte un certain nombre de réunions, de sessions et de rencontres avec les organismes des Nations Unies pour promouvoir activement l'Agenda pour un travail décent en tant qu'outil d'intégration et de consolidation pour le développement, en particulier en vue de la concrétisation de ses quatre objectifs stratégiques.
2. L'OIT a pris part aux principales réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui se sont déroulées au cours de l'année et elle a présidé une réunion d'examen de la participation des organismes des Nations Unies au processus d'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Elle a pris part aux activités entreprises dans le cadre des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Elle a participé aux discussions menées dans le cadre des grands forums intergouvernementaux consacrés aux questions économiques et sociales, notamment la session de fond du Conseil économique et social et le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey.

2. Faits marquants

Groupe des Nations Unies pour le développement

3. Membre du Groupe des Nations Unies pour le développement depuis mars 2002, l'OIT a pu exercer une influence sur les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, notamment les institutions de Bretton Woods, les sensibiliser à ses préoccupations particulières et partager son expérience. Elle s'est ainsi attachée à ce que les aspects sociaux soient pris en compte dans l'élaboration des cadres de programmation communs et des systèmes de coordination du GNUD (bilans communs de pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), DSRP et ODM). Elle a pu aussi mieux informer ses unités sur le terrain des implications pour la coordination et la coopération avec ses partenaires du système des Nations Unies au niveau national. Elle a également

participé à certains groupes de travail spécifiques étudiant des questions directement liées à son mandat.

4. L'OIT a assisté aux deux réunions du GNUD qui se sont tenues respectivement à Paris le 24 avril 2003 et à Genève le 3 juillet 2003. L'un des principaux points à l'ordre du jour de la première réunion était une première discussion du projet de plan d'action pour le renforcement des systèmes de promotion et de protection des droits de l'homme. Celui-ci avait été élaboré en réponse au deuxième rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le renforcement de l'organisation intitulé «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement» (septembre 2002). Ce document présente 36 décisions concrètes. Dans la décision 2, après avoir rappelé la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les Etats Membres se sont engagés à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international et à renforcer pour ce faire leurs capacités au niveau national, le Secrétaire général propose que le Haut Commissariat aux droits de l'homme élabore et applique un plan en coopération avec le GNUD et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, dans le but de renforcer, au niveau des pays, les actions menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Un groupe de travail conjoint réunissant des membres du GNUD et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires a été créé en juin 2003. Il a examiné et mis au point l'avant-projet de plan préparé par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Ce document contient l'engagement d'instaurer un mécanisme interinstitutionnel chargé de veiller à l'intégration de la défense des droits de l'homme dans les activités des organismes des Nations Unies. Les coordonnateurs résidents serviront de points d'entrée pour l'application du plan et des ressources supplémentaires seront nécessaires pour assurer la mise en place de conseillers en droits de l'homme auprès des bureaux de pays et pour assurer la formation des équipes de pays des Nations Unies. Le plan définitif sera présenté au Secrétaire général en septembre 2003.
5. Le Directeur général a assisté à la deuxième réunion du GNUD. A cette occasion, l'un des principaux thèmes de discussion était la préparation de la reconstruction de l'Iraq en 2003 et l'évaluation réalisée conjointement par le GNUD et la Banque mondiale des besoins de l'Iraq en la matière. Une conférence réunissant les donateurs devrait se tenir en octobre. Le GNUD a abordé un certain nombre de questions, notamment la prévention des conflits, les mécanismes de financement et l'éventuel recours à des programmes communs et à la mise en commun de ressources, la protection des enfants et le programme «Pétrole contre nourriture».
6. A la demande du groupe chargé de la programmation du GNUD, qui est responsable de l'élaboration des politiques, des directives et des procédures permettant d'améliorer la qualité et l'efficacité de la collaboration des équipes de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes, l'OIT a présidé un groupe de travail qui a dressé un bilan du rôle et des expériences des organismes des Nations Unies en matière de DSRP. L'OIT a également participé au groupe de travail du Groupe de programmation sur les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que le soutien aux bureaux de pays afin de réviser les principes généraux régissant les bilans communs de pays et l'UNDAF.
7. Le fait que l'OIT ait présidé le groupe de travail sur les DSRP lui a permis de veiller à ce que les questions d'emploi et de travail décent soient pleinement intégrées dans l'analyse socio-économique de la lutte contre la pauvreté, compte tenu en particulier de l'expérience du Groupe des politiques nationales du BIT dans ce domaine et de la grande ambition du GNUD qui souhaite que la lutte contre la pauvreté demeure la pierre angulaire des politiques des Nations Unies en matière de développement et que l'établissement des DSRP devienne un processus pleinement participatif pris en mains par les pays concernés. Le travail d'évaluation a également fourni l'occasion d'une mise à jour de la note

d'orientation adressée aux équipes de pays des Nations Unies sur la participation au processus de DSRP.

8. Pour procéder à cette évaluation on s'est appuyé sur des examens et des rapports établis à titre individuel par certains organismes du GNUD, des institutions de Bretton Woods et des ONG sur leurs expériences en matière de DSRP, ainsi que sur un examen de ces documents eux-mêmes, sur des discussions avec des membres des équipes de pays des Nations Unies ayant participé à leur élaboration et sur des études d'experts. L'avantage de cette méthode réside dans le fait qu'elle permet de comparer diverses expériences en matière d'établissement des DSRP et d'appliquer certains des enseignements retenus aux méthodes de travail des Nations Unies, et en particulier à celles des équipes de pays des Nations Unies.
9. A l'issue de cet examen, les recommandations suivantes ont été adressées aux Nations Unies, et tout particulièrement aux équipes de pays: renforcer la participation des parlements et de la société civile, en particulier ses membres les plus démunis, au processus d'établissement des DSRP, conseiller aux gouvernements les mesures politiques à prendre, mettre en évidence des possibilités d'élaboration et d'application de programmes, soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation, et mieux harmoniser les bilans communs de pays et de l'UNDAF avec le processus d'élaboration des DSRP.
10. Cette étude souligne, en conclusion, qu'«il n'est pas systématiquement tenu compte dans les DSRP des questions d'emploi ni du fonctionnement des institutions du marché du travail ni des principes et droits fondamentaux au travail. Pour que ces documents aient un impact plus fort, il conviendrait d'examiner la teneur des politiques de l'emploi et des relations industrielles afin de former, d'attirer et de s'attacher la collaboration du nombre important de personnes nécessaires pour fournir les services de la qualité requise si l'on veut atteindre les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays. La discussion sur le rôle des coopératives et sur la mesure dans laquelle on peut utiliser des méthodes faisant appel à une forte main-d'œuvre pour la construction d'infrastructures pourrait également être approfondie.» L'évaluation et la note d'orientation qui s'en inspire seront distribuées aux équipes de pays des Nations Unies.
11. Sa participation au groupe de travail sur les bilans communs de pays et l'UNDAF ainsi que l'appui aux bureaux de pays ont permis au BIT de veiller à ce que les «instruments relatifs aux droits de l'homme élaborés par les organismes des Nations Unies» soient mentionnés dans les nouvelles directives de façon que les conventions de l'OIT soient prises en compte. Le BIT s'est assuré également que la participation des ministères sectoriels (par exemple les ministères du travail) à l'établissement des bilans communs de pays et de l'UNDAF soit prévue, que la nécessité de la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à ces processus soit expressément soulignée, qu'une collaboration soit prévue entre les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux régionaux des institutions des Nations Unies n'ayant pas de représentation permanente dans les pays de deuxième phase des bilans communs de pays et de l'UNDAF, et enfin que l'intérêt que présentent pour les bilans communs de pays et l'UNDAF les projets et programmes des diverses institutions des Nations Unies ne participant pas à la programmation par pays des Nations Unies soit reconnu.

Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM)

12. La forte détermination des organismes des Nations Unies à voir se réaliser les ODM a eu pour effet que les stratégies et les politiques liées à leur réalisation ont fait l'objet d'une activité très intense et attentive dans l'ensemble du système. Le dernier rapport du

Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODM (2 septembre 2003) fait état de ce que «pour chaque objectif, il apparaît des signes encourageants de progrès dans certains domaines, mais aussi des preuves inquiétantes de stagnation, voire de régression, dans d'autres».

13. Les ODM offrent un certain nombre de points d'entrée intéressants pour promouvoir l'Agenda pour un travail décent, les plus évidents étant la lutte contre la pauvreté et l'emploi des jeunes. Les quatre piliers que sont le projet relatif au Millénaire, la campagne de sensibilisation au Millénaire, les activités opérationnelles au niveau des pays et le suivi de la mise en œuvre des ODM qui relèvent de la stratégie fondamentale des ODM ont permis de tenter une consolidation des activités du système des Nations Unies dans l'aide apportée aux pays afin qu'ils puissent atteindre ces objectifs.
14. Le **projet relatif au Millénaire** (une initiative lancée à la mi-2002 et devant se poursuivre sur trois ans, dirigée par le professeur Jeffrey D. Sachs, directeur du «Earth Institute» à Columbia University (New York)) propose des stratégies permettant d'atteindre les ODM. Le principal travail d'analyse est confié à dix groupes de travail, chacun étant spécialisé dans un domaine donné, aidés par deux groupes consultatifs: le groupe d'experts des Nations Unies, qui supervise la participation des Nations Unies, et un groupe consultatif international. Le premier résultat important de ce projet aura été la contribution apportée à la rédaction du *Rapport mondial sur le développement humain, 2003 – Les Objectifs du Millénaire pour le développement: un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. L'OIT est membre du groupe de travail le plus important (le groupe de travail 1: pauvreté et développement économique) et du groupe d'experts des Nations Unies. Le second résultat important sera une collaboration à un rapport qui devrait paraître en 2004 sur le thème suivant: réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. De nombreux organismes, des universitaires et le BIT collaboreront à la rédaction de ce rapport.
15. La **campagne de sensibilisation au Millénaire** a pour objet de mobiliser un appui politique en faveur de la Déclaration du Millénaire dans les pays développés et en développement. Le Secrétaire général a nommé M^{me} Evelyn Herfkens, coordinatrice exécutive de cette campagne.
16. Il est attendu des institutions des Nations Unies qu'elles réorientent et recentrent leurs **activités opérationnelles au niveau des pays** afin d'atteindre des objectifs de développement contribuant directement à la réalisation des ODM en recourant aux ressources existantes telles que les équipes de pays des Nations Unies et des instruments tels que les bilans communs de pays et l'UNDAF, et en veillant à ce que les ODM demeurent l'objectif central des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, notamment dans l'élaboration des DSRP.
17. Le **suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement** au niveau national consiste essentiellement à l'établir des rapports périodiques (tous les deux ou trois ans) sur la progression de leur réalisation. Les pays reçoivent l'aide des équipes de pays des Nations Unies pour établir ces rapports. A ce jour, plus de 35 sont terminés et la rédaction de 60 autres devrait commencer prochainement. Le BIT a collaboré avec le secrétariat de l'ONU à la compilation des statistiques les plus récentes sur deux indicateurs spécifiques (l'emploi des jeunes et la proportion de femmes dans l'emploi salarié dans le secteur non agricole) qui figureront dans ces rapports. Tous les bureaux de l'OIT sur le terrain ont reçu des informations sur les ODM et été priés de concourir activement au soutien qu'apportent les organismes des Nations Unies pour aider les pays à rédiger ces rapports.

**ECOSOC 2003: débat de haut niveau,
volets concernant les activités opérationnelles
et la coordination**

18. La session de fond du Conseil s'est tenue en 2003 à Genève. Le thème en était «La promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement aux fins de l'élimination de la pauvreté et d'un développement durable». Le Bureau a participé activement aux préparatifs de ce débat. Le sujet traité a fourni au Bureau l'occasion de mieux faire connaître son deuxième objectif stratégique et en particulier son objectif opérationnel relatif à la création d'emploi (2c). Le 30 avril, le BIT a organisé une table ronde préparatoire à New York sur l'accroissement de la productivité du travail agricole. Des représentants du secteur EMPLOI du BIT ont présenté des exposés dans lesquels ils ont souligné l'efficacité, pour la construction des infrastructures d'un recours à des techniques faisant appel à une forte intensité de main-d'œuvre par rapport aux techniques capitalistiques.
19. Lors du débat de haut niveau de la session de fond (30 juin - 2 juillet), l'OIT était représentée par le directeur du bureau à New York. Le rapport du Secrétaire général sur le thème à l'ordre du jour a été communiqué au Conseil. Il était souligné dans ce document que l'emploi productif est le meilleur moyen pour les populations rurales de s'extraire de la pauvreté; que c'est grâce à la croissance de la productivité du travail agricole, à la production d'un surplus, au transfert des populations vers d'autres formes de travail que les sociétés humaines ont connu une croissance et vu leur revenu s'améliorer.
20. Lors du débat sur les activités opérationnelles (3-7 juillet), des décideurs importants tels que des directeurs généraux d'agences de coopération bilatérale, de hauts responsables de pays en développement, de l'OCDE/CAD, du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont examiné des questions fondamentales qui sont au cœur du débat actuel sur la coopération internationale pour le développement. A cette occasion, les participants ont été vivement engagés à renouveler leur détermination à soutenir le financement du système de développement des Nations Unies en proposant des solutions nouvelles, surtout au vu de l'insuffisance des ressources de base et de l'aide publique au développement (APD). Le Conseil était saisi d'un certain nombre de rapports du Secrétaire général, notamment un rapport sur le «Financement des activités de coopération du système des Nations Unies pour le développement», un rapport sur les «activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement: évaluation des enseignements que les organismes des Nations Unies tirent des activités d'évaluation sur le terrain», et enfin un rapport sur les «progrès réalisés dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale».
21. Au cours du débat consacré aux questions de coordination (8-10 juillet), le Conseil a examiné son rôle à la lumière des résultats des réunions du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Ce groupe de travail a été créé au début de 2003 pour examiner les raisons pour lesquelles la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences avait été si lente et pour proposer des recommandations afin d'imprimer un nouvel élan à leur mise en œuvre. L'OIT était l'une des quelques institutions des Nations unies à avoir présenté un exposé lors de la réunion du groupe de travail à New York. Celui-ci a adopté en mai la résolution 57/270 de l'Assemblée générale, qui recommande que l'ECOSOC adopte, d'ici à 2004, un programme de travail pluriannuel sur les thèmes intersectoriels communs aux grandes conférences. Des échanges de vues ont eu lieu entre le Conseil et le vice-président du groupe de travail spécial sur cette recommandation et d'autres recommandations. Le Conseil a également organisé deux tables rondes, la seconde ayant pour thème «œuvrons ensemble en faveur du développement rural pour faciliter la

réalisation des objectifs de développement convenus au plan international», discussion à laquelle le directeur du Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre du BIT a participé.

Financement du développement

22. Le BIT a coopéré activement avec le Département des affaires économiques et sociales et a participé aux réunions organisées par les Nations Unies sur les moyens d'accroître le financement du développement, en particulier dans le cadre du suivi de la Conférence de Monterrey.
23. La Réunion spéciale de haut niveau de l'ECOSOC tenue à New York le 14 avril 2003, à laquelle ont participé les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ainsi que l'OIT, a offert une occasion unique de discuter de manière approfondie de la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Ces discussions apporteront des éléments importants au dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu à New York les 29 et 30 octobre 2003 dans le cadre de l'Assemblée générale.
24. L'OIT a souscrit à l'opinion prévalant dans le système des Nations Unies selon laquelle tous les pays en développement tireraient profit d'une augmentation du financement extérieur de leur développement en vue de financer les investissements, les services et les infrastructures indispensables à une augmentation des possibilités de travail décent et à la hausse du niveau de vie. Selon la Banque mondiale, une aide financière supplémentaire de l'ordre de 50 milliards de dollars au total serait nécessaire chaque année jusqu'en 2015 pour permettre aux pays de réaliser les ODM. A Monterrey, les donateurs se sont engagés à augmenter l'APD d'un peu plus de 12 milliards au cours des trois prochaines années, ce qui laisse près de 40 milliards à trouver. Il est donc indispensable de s'employer à mobiliser des ressources supplémentaires en termes de financement extérieur si l'on veut atteindre le niveau minimum des ODM.

Genève, le 1^{er} octobre 2003.

Soumis pour information.